18 JUIN 2025

LIMINAIRE

CAP N°11
CONTRÔLEURS DE L'INSEE



Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de la CAP de contrôleurs,

La CFE-CGC rappelle que, dans le cadre des commissions de discipline, la vérification du respect des droits de l'agent par les représentants du personnel est un rôle consultatif qui est bénéfique, non seulement pour l'agent mais aussi pour l'administration, puisqu'il permet notamment d'assurer la solidité du dossier en cas de recours juridique ultérieur.
La CFE-CGC a déjà exprimé que, en cela, le rôle du représentant du personnel est très difficile et impose un investissement et une exposition importante, alors que les moyens pour l'exercer pleinement restent malheureusement limités. Cela entraîne une raréfaction des candidatures à la fonction, qui est préjudiciable au dialogue social.

Les représentants du personnel sont aujourd'hui confrontés à de nombreux problèmes de disponibilité. Et cette raréfaction des candidats au rôle n'aide ni à leur présence, ni à leur remplacement en cas d'absence. Cette absence de disponibilité est symbolisée par le fait qu'ils se trouvent aujourd'hui seulement 2 à siéger, comme déjà 3 fois en commission de discipline depuis le début de notre mandat. Cela nuit à la représentation de l'agent et à la défense de ses droits.
Les représentants du personnel en CAP sont en effet soumis, comme les représentants de l'administration, à des contraintes de tous ordres et notamment professionnelles. Ils sont potentiellement non permanents et possiblement administrativement éloignés de la direction générale et ils ont aussi, entre autres, des fonctions de management d'équipe ou de projet, qui ont leurs contraintes propres. Ils peuvent aussi contribuer au recensement, à l'enquête sans domicile…

S'ajoutent à cela le nombre de convocations pour commission de discipline, le coût et la difficulté à les préparer de manière satisfaisante à l'objectif visé. Le règlement intérieur prévoit un temps alloué à la préparation et au compte-rendu égal à la durée de la réunion, soit une demi-journée. Pourtant, la préparation du déplacement, la lecture des documents, la recherche législative à faire, l'analyse préalable à forger son avis, puis la lecture-correction-validation des compte-rendus de séance nécessitent bien plus de temps. Et il est très souvent nécessaire aux représentants du personnel de travailler pendant leurs soirées, week-ends et congés pour remplir leur rôle de manière acceptable le jour J. Sans compter le déplacement en lui-même qui peut être usant.

La difficulté de préparation est aussi accentuée par le manque de compétence en matière de droit. En effet, aucune formation spécifique ne leur a été proposée depuis leur entrée en fonction il y a bientôt 3 ans. En matière de vérification des droits, cette absence de compétence ne peut les amener bien plus loin que le seul doute. L'absence d'accès à des données agrégées, notamment dans le rapport social unique, afin de vérifier l'équité de traitement par rapport à d'autres et l'absence de discrimination, est une difficulté supplémentaire.

La CFE-CGC demande ainsi et de nouveau une meilleure reconnaissance de la contribution des représentants du personnel à rendre les instances efficaces et productives, ainsi que de la difficulté et des efforts que cela nécessite. Cela contribuerait à rendre leur rôle plus attractif. Elle demande aussi une prise en compte plus équitable de leurs disponibilités, par une recherche de calendrier plus partagée et des dates plus concertées en cas de report.

Merci de votre attention.